SNUipp
16 avenue du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers Cedex
Tél. 05.49.01.36.71
e-mail : snu86@snuipp.fr

CAPD DU 29 novembre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Ce mois de novembre se termine et avec lui, cette première salve de mercredis après-midis pendant lesquels des collègues ont été réquisitionnés par vos services dans le cadre des demi-journées de solidarité pour travailler avec nos collègues du collège. Le SNUipp -FSU continue de dénoncer l'utilisation de cette soi-disant "solidarité".

- Tout d'abord, travailler 7 h gratuitement, les enseignant-e-s en sont bien en delà tout au long de l'année et n'ont pas besoin qu'on leur en rajoute en plus, au contraire. Les enseignant-e-s de la Vienne n'en peuvent plus de ces calendriers où chaque mercredi après midi se développe une forme d'astreinte ! Il y a un véritable problème sur le temps de travail des PE et le SNUipp ne cesse de porter ce sujet notamment avec l'action " Stop APC" depuis la rentrée. Le SNUipp-FSU a ,d'ailleurs, obtenu qu'un groupe de travail avec le ministère ait lieu demain sur ce sujet.
- Enfin sur ces demi-journées de solidarité qui toucheraient à priori les cycles 1 et 2 en période 3, nous nous y opposons aussi car l'acte d'évaluer étant un acte fondamental de notre métier, il n'est pas normal que ce temps n'ait pas été anticipé dans un plan de formation et qu'il se retrouve ainsi sur un temps bricolé . Cette formation continue qui manque tant à notre profession et dont le rapport du CNESCO de ce mois-ci réaffirme pourtant son enjeu fondamental, confortant ce qui avait été dit en 2015 dans le sévère bilan de la cour des comptes sur ce sujet. Ainsi pour les plus ancien-nes de cette instance, il y a 5 ans, jour pour jour, nous étudiions pour la dernière fois des candidatures pour des départs en formation continue sur le temps classe. Cette disparition, amplifiée ensuite avec les mercredis libérés, ont énormément fait de mal à notre profession. A ce sujet, deux stages de formation continue ont été proposés à la profession, nous demandons à connaître la liste des participants et les critères qui ont permis de retenir les candidatures ?

Concernant le sujet de ce jour, les changements d'échelon, c'est la dernière année que le système d'avancement actuel est mis en place et au regard de toutes les critiques que nous avons portées, tant sur le sens de la note que sur la relation que cela créait entre IEN et enseignant-e-s, nous ne pouvons être que satisfaits des améliorations portées, même s'il reste encore des points à revoir et à modifier pour le SNUipp.

Maintenant, les enseignant-e-s de la Vienne s'interrogent sur les modalités d'inspection à venir. Il est nécessaire, compte tenu du déroulement des calendriers, d'envisager dès à présent, la question de la mise en œuvre des avancements d'échelon au cours de l'année 2017-2018. Il en résulte inéluctablement des modifications sur les campagnes d'inspection réalisées cette année. Nous avons pu lire dans les documents de la DGRH que " Les corps d'inspection seront invités à inspecter, en 2016-2017, les personnels éligibles à un avancement accéléré d'échelon au titre de 2017-2018 (à savoir les personnels au 6e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté inférieure ou égale à un an ainsi que les personnels au 8e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois), sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente.

Qu'en sera-t-il dans notre département ? Une consigne a-t-elle été donnée aux inspecteurs dans le cadre de la préparation des promotions 2017-2018 ?

Concernant, les modalités d'accès au nouveau grade « classe exceptionnelle », le SNUipp-FSU a indiqué son opposition dès les chantiers métiers en 2013. C'est l'introduction d'une fin de carrière à deux niveaux, un outil « managérial » récompensant quelques milliers d'enseignants exerçant des fonctions spécifiques et « choisis » par la hiérarchie, ainsi iI ne représente pas une perspective de fin de carrière pour tous les professeurs des écoles.

Comment envisagez vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la campagne pour ce nouveau grade pour le 1er septembre 2017 comme indiqué dans les textes ?